

Règlement du Circuit Artistique de FURDENHEIM 2019

Organisée par l'Association Culture, Sports et Loisirs de Furdenheim (A.C.S.L.)

Lors de la manifestation artistique organisée par l'association A.C.S.L. de Furdenheim, les **exposants professionnels** s'engagent à :

- Être en règle avec l'administration concernant les obligations fiscales et sociales issues de l'activité artistique.
- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année en cours qui doit être à jour pour la manifestation. L'exposant est responsable de son matériel et de ses produits. Il sera tenu pour responsable en cas de sinistre occasionné par ceux-ci. L'A.C.S.L. ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de sinistre occasionné sur le lieu d'exposition.
- Avoir payé la contribution financière. L'inscription est ferme et définitive. Elle ne sera pas remboursée en cas d'absence.
- Ne pas partager ou céder leur emplacement attribué par l'association.
- Respecter les lieux, les installations et laisser l'emplacement propre (tout déchet laissé après exposition entraînera l'exclusion de l'exposant pour les manifestations à venir et sera, le cas échéant, redevable à l'association du remboursement de frais occasionnés pour le nettoyage).
- Autoriser l'association à publier tous documents relatifs à leurs produits et à leur participation au **Circuit Artistique du Festival Art et Lumières de Furdenheim** dans le cadre de la promotion de l'événement.
- Démontez leur stand sur simple demande des organisateurs.
- Être en accord avec le présent règlement et accepter les conséquences qui pourraient en découler. Le non-respect constaté du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant participant à l'exposition en cours et à venir.
- Stationnement : les véhicules sont tolérés pendant l'installation, mais seront **strictement interdits** dans **la rue de la mairie et ses rues perpendiculaires** lors de la manifestation. Des parkings seront à disposition des exposants.
- Attention : Les exposants sont prévenus qu'il n'y a pas de gardiennage dans la nuit de samedi à dimanche et que l'association décline toute responsabilité en cas de vol.

Horaires :

- Le 06/07/19 :
 - Se présenter entre 15h et 17h et être présent sur place jusqu'à une heure déterminée par les organisateurs (entre minuit et 1h du matin).
- Le 07/07/19 :
 - Se présenter entre 8h et 9h et être présent sur place jusqu'à une heure déterminée par les organisateurs (entre 21h et 23h).

Les horaires de fin sont donnés à titre indicatif et dépendent de la fréquentation présente sur le site aux heures indiquées ci-dessus. Seuls les membres de l'ACSL sont habilités à vous donner l'autorisation de sortie.

Pièces à fournir

Lors de cette manifestation **extérieure**, le matériel d'exposition n'est pas fourni. Pensez à apporter tables, chaises et supports d'accrochage, luminaires, rallonges électriques et/ou multiprises ...

Vous aurez à votre disposition une prise électrique pour vous raccorder au besoin.

Date : 6 et 7 juillet 2019

Lieu : La rue de la Mairie de Furdenheim et ses corps de ferme

Tarifcation unique : 50 euros pour un emplacement maxi de 4m x 3m

Pièces à fournir:

- Une photo type de votre stand détaillant la nature des produits vendus.
- Un chèque correspondant à votre participation à l'ordre de « **ACSL Furdenheim** »
- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour l'envoi de vos laisser-passer
- Le dossier de candidature impérativement daté et signé avec la mention manuscrite «lu et approuvé» ainsi que la déclaration sur l'honneur

Tout dossier incomplet ou non parvenu avant la date limite **du 1^{er} juin** ne sera pas pris en compte.

Merci de retourner votre dossier avant le **1^{er} juin** à :

Culture, Sports & Loisirs

ACSL Furdenheim
Magali CHAUSSIN
44 rue du maître
67117 FURDENHEIM

Circuit Artistique de FURDENHEIM 2019

Dossier de candidature Professionnel Revendeur

A renvoyer avant le 1^{er} juin

Nom: _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Site web : _____

N° de SIRET : _____ N° M.D.A. _____

N° AGESEA : _____

Activité : _____

Cotisation : 50 Euros pour un emplacement de 4m x 3m

Dimension de l'emplacement demandé : _____

Déclaration sur l'honneur

Nom: _____ Prénom : _____

Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année 2019 couvrant les risques liés à l'exposition et à la vente sur l'espace public.

Je déclare sur l'honneur être en règle avec l'administration concernant mes obligations fiscales et sociales issues de mon activité professionnelle.

VOTRE SIGNATURE VOUS ENGAGE

Je déclare être en accord avec le règlement dont j'ai pris connaissance.

Date : _____

Mention « lu et approuvé » : _____

Signature :